|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | TRADE C 2 |
| Numéro de poste Sysper: | 56673 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Fabien Gehl  1 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité conçoit et coordonne la politique commerciale de l’Union européenne à l’égard des pays d’Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Sri Lanka et Pakistan), d’Asie du Sud-Est (Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Singapour, Thaïlande, Philippines et Viêt Nam) ainsi que de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande. L’unité est le point de contact pour tous les contacts commerciaux avec ces pays et leurs groupements régionaux (ANASE, ASACR) et avec l’ASEM.

L’unité coordonne également la position de la Commission au sein du groupe de travail ASIE Pacific (COASI).

Elle est chargée des négociations commerciales ainsi que de la gestion et de la coordination de toutes les questions commerciales bilatérales. En particulier, l’unité met en œuvre les accords commerciaux conclus, comme c’est le cas actuellement avec Singapour et le Viêt Nam, et coordonne les négociations en cours en vue d’accords commerciaux, comme actuellement avec l’Australie, l’Inde et l’Indonésie. L’unité suit également les relations commerciales avec les pays d’Asie du Sud et d’Asie du Sud-Est qui bénéficient de préférences dans le cadre du système de préférences généralisées.

L’unité suit l’évolution de la politique de commerce et d’investissement, cherche à résoudre les difficultés de marché rencontrées par les entreprises de l’UE dans la région et veille au respect des règles bilatérales et multilatérales/de l’OMC en matière de commerce et d’investissement. Il assure une coopération et une coordination étroites avec les délégations de l’UE en Asie du Sud et du Sud-Est, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert national détaché (END) élaborera, coordonnera et mettra en œuvre les politiques bilatérales de l’UE en matière de commerce et d’investissement avec les pays d’Asie du Sud, en particulier l’Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Népal, le Sri Lanka et le Pakistan. Il/elle peut également être invité(e) à soutenir l’équipe travaillant sur l’Inde (FTA, TTC).

En particulier, l’END sera chargé des tâches suivantes:

- analyser, suivre et faire le point sur la situation commerciale, économique et des investissements dans les pays d’Asie du Sud;

- élaborer et contribuer à la définition de la politique commerciale de l’UE avec les pays en question ;

- assurer la liaison avec les collègues de la DG Commerce et d’autres DG, les délégations de l’UE ainsi que les États membres et la société civile afin de veiller à ce que nos informations sur les relations commerciales avec les pays en question soient à jour et que la politique commerciale de l’UE soit bien coordonnée ;

- préparer et gérer les réunions commerciales avec les pays concernés, ainsi que leur suivi; projets de propositions politiques, documents d’information, textes législatifs, notes d’information, réponses à la correspondance et questions parlementaires, préparation des consultations interservices.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un expert national détaché enthousiaste et hautement motivé, désireux de faire partie d’une équipe dynamique et axée sur les résultats. Le candidat que nous recherchons doit posséder un bagage juridique, économique ou politique, d’excellentes compétences en matière de communication, d’analyse et de conception, ainsi que la capacité d’écrire et de présenter clairement des questions. Une expérience de la politique commerciale est un atout. Il/elle doit avoir le sens de l’initiative, des capacités d’élaboration des politiques, des compétences organisationnelles et la capacité de développer et d’entretenir de bonnes relations interpersonnelles avec différents homologues au sein de l’UE et dans les pays tiers. Le candidat doit avoir une excellente maîtrise de l’anglais, qui est la principale langue de rédaction pour cette fonction. Une bonne connaissance des autres langues de travail de la Commission (français et allemand) serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)